

1001 raisons de proposer aussi une prise en charge à l'auteur de violences

Si, aujourd'hui, l'accompagnement psychologique de la victime semble aller de soi, même si elle se limite parfois à des conseils ou de l'écoute, la prise en charge de l'auteur n'est le plus souvent envisagée que de l'endroit de la sanction.

La sanction est importante, posant des limites et un cadre social à la violence, là où les autres contenants ne fonctionnent pas ou plus. Elle participe à la restauration de la personne victime, dans son existence, ses droits, sa parole, la sortant du chaos, du silence et du non sens dans lequel la violence l'a projetée. Mais, seule, limitée parfois à un simple rappel de la loi, la sanction reste insuffisante à créer les conditions d'un changement profond et durable chez l'auteur. Celui-ci ne comprend ni son comportement violent, ni les mécanismes en jeu ou les origines personnelles de cette violence, inscrites dans son vécu, son éducation, ses modèles parentaux et sociétaux intériorisés. Il ne connaît pas le chemin à emprunter pour changer.

Au même titre que la victime, l'auteur a besoin d'être guidé vers lui-même pour une sortie durable de la violence.

80% des auteurs accompagnés cherchent de l'aide, directement ou via un proche, sans une incitation judiciaire. Engagés dans cette démarche souvent par peur de perdre une compagne à laquelle ils tiennent, ils ne se reconnaissent pas dans l'image d'un homme violent. Ils ont besoin de comprendre cette violence. Le premier pas est difficile car il commence par une confrontation à une image monstrueuse d'eux-mêmes. Ils ont besoin d'être guidés, sans jugement ni complaisance, par des professionnels formés à la complexité de la violence. La plupart des hommes auteurs de violence méconnaissent leurs états internes (sensations, émotions), présentant une difficulté à l'introspection et à accéder à des éléments biographiques signifiants. Pour certains, la violence cache une profonde dépression ou des traumatismes antérieurs. Ils n'ont pas ou peu accès aux mots, particulièrement ceux du corps, de la relation, de l'intime. Là, se trouve un marqueur important d'une éducation fort différenciée entre homme et femme.

Pour un couple « tombé » dans la violence, le risque de répétition est grand, non pas parce que l'un ou l'autre la provoque mais parce que le risque s'accroît au fil des épisodes de violence. Avec la peur ressentie, la victime ne sait plus poser des limites à l'auteur qui a alors plus de chance de repasser à l'acte.

Nous n'évoquons pas ici les situations où l'auteur est un pervers, utilisant la violence pour exister et jouir de la souffrance de sa victime. Ici, la loi est plus que nécessaire pour contrer cette violence perverse et protéger la victime d'un processus profondément destructeur.

La violence au sein du couple et de la famille fonctionne au quotidien comme « un principe régulateur central » autour duquel s'organisent les interactions et les relations. Elle rôde comme un fantôme pour chacun de ses membres.

C'est au cœur de ce système auteur-victime qu'il est vital qu'un tiers, quel qu'il soit, puisse intervenir de façon neutre et adaptée, s'adressant tant à la victime qu'à l'auteur. Tout en veillant à la sécurité de la ou des victimes, il s'agit d'encourager l'auteur à entreprendre un travail, en lui montrant un changement possible et le gain qu'il peut y trouver pour l'autre, pour lui-même, ses enfants, ses proches, pour la relation et sa santé... « *Si nous avons mérité notre peine, nous n'avons pas mérité de désespérer de nous-même* » s'exprimait Pierre, condamné pour violences conjugales.

Un espace sécurisé doit être créé entre les protagonistes, tout en partageant avec eux le diagnostic posé sur la dangerosité de leur situation, à plus ou moins long terme.

Dés que possible, un accompagnement différencié peut alors se mettre en place, prenant en compte la violence telle que vécue par chacun, les mécanismes en jeu et en interaction, les conséquences plus ou moins traumatiques.

La violence a deux médailles, celle de la victime et celle de l'auteur. Aider l'un, c'est aider l'autre, et réciproquement. Ainsi, le couple ne souhaite pas toujours se séparer. Qui plus est, le couple parental doit traverser et dépasser ce vécu de violence pour être présent positivement et durablement auprès de leurs enfants.

« *Si les hommes sont le problème, ils sont aussi une partie de la solution* », ainsi s'exprime Bruno B¹, condamné à plusieurs reprises pour des violences conjugales et intrafamiliales. Celui-ci a revendiqué avec force auprès de la justice son besoin d'être lourdement sanctionné, comme pour créer un équivalent symbolique aux dommages causés à ses compagnes et à son fils. Sa première condamnation, un simple rappel à la loi, ne l'a pas protégé d'un nouveau passage à l'acte avec une nouvelle compagne. Il n'a trouvé ni les clés ni le chemin pour changer, regrettant que la justice ne l'ait pas obligé à « se soigner ». Il aurait gagné du temps, évitant de provoquer d'autres souffrances. Souhaitant comprendre et changer son comportement, conscient des conséquences de sa violence, il contacte plusieurs psychologues mais il finit par abandonner, ces professionnels n'étant pas formés à une prise en charge de la violence. Finalement, il participe à un programme spécialisé, trouvant enfin l'accompagnement thérapeutique souhaité et adapté. Aujourd'hui, libre de son comportement violent, il témoigne volontiers de son parcours.

La violence, vécue dans le huis-clos de la famille, est comme une guerre civile. Elle se déroule au sein d'un système où, qu'on le veuille ou non, les protagonistes ont quelque chose en commun. Ils ont des liens, des sentiments, des engagements, une histoire commune... La violence est, par nature, un problème complexe qui questionne avec force le droit, la loi, l'appartenance, le lien, la relation, le corps, l'amour... Elle est aussi mémoire du corps. Il peut y être question aussi de séparation, de domination, de pouvoir, de contrôle, d'emprise, de manipulation, de peur, de terreur, de traumatismes...

Tout intervenant est amené à jouer un rôle de « tiers séparateur et différenciateur », aidant à créer de la distance entre les conjoints intriqués dans une relation violente, à travers un espace qui permette à chacun de se dire, d'exprimer ses ressentis, de contacter ses besoins. Il s'agit de redonner une place à la victime, tout en créant les conditions de sa sécurité, mais aussi d'offrir une chance à l'auteur... Proposer, tant à l'auteur qu'à la victime, une alternative thérapeutique à la violence est une partie importante de la solution. La violence ne pense pas, elle est projection sur l'autre de ce qui fait violence en soi. Le chemin à emprunter est d'apprendre à se connaître, à rejoindre ses blessures et son ombre, à accueillir son histoire telle qu'elle est, à guérir des traumatismes sous-jacents, à désamorcer des réponses inscrites dans le corps, à grandir...

¹ Enquête menée par mes soins auprès de personnes auteurs de violence dans le cadre de la recherche européenne ENGAGE www.work-with-perpetrators.eu/projects

Ce travail thérapeutique conditionne une sortie durable et positive de la violence. Elle demande des professionnels formés et accompagnés, des dispositifs spécialisés et une réponse multi-professionnels coordonnée.

« La violence n'est pas l'expression de notre nature, elle est l'expression de la frustration de notre nature. La guerre avec soi-même, ou une partie de soi, amène la guerre avec l'autre... La paix au cœur de soi engendre la paix dans le monde »

Thomas D'Ansembourg²

La prévention d'une répétition (victimes) et de la récidive (auteurs) ne saurait se faire sans une prise en charge égale offerte à l'ensemble des protagonistes de la situation de violence (femmes, enfants, hommes, couple).

Penser la violence fait œuvre de civilisation. La non-violence, comme la violence, sont des choix. Chercher la paix en soi, pour soi, pour l'autre, pour la relation... est, à la fois, un projet de santé et un enjeu de société. L'accompagnement des auteurs de violence, comme des victimes, participe aussi à leur redonner place et dignité, avec confiance en leur possibilité de résilience, de changement, d'évolution et de croissance. C'est ainsi que, séparément et ensemble, nous prenons soin de la Vie.

La convention d'Istanbul, ratifiée par la France, stipule la nécessité de veiller à la protection des femmes et des enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Elle pose aussi l'obligation pour les états signataires de prendre en charge les hommes auteurs de violences conjugales à travers des programmes spécialisés. Il reste encore beaucoup à faire...

Elisabeth Perry

Psychologue clinicienne, Psychothérapeute, Consultante conseil & formation

Coordonnatrice des actions cliniques et sociales

Association Terres A Vivre

<https://www.elisabethperry.org>



² Thomas d'Asembourg « **Du Je au Nous : L'intériorité citoyenne, le meilleur de soi au service de tous** »
Les Editions de l'Homme, 2014